



FICHE D'INSCRIPTION DISPOSITIF DE RÉPIT

Date de création : 8 novembre 2023	Date de modification : mai 2025	Date de diffusion : mai 2025
Rédacteur(s) : Dispositif de répit	Vérifié par : Direction	Approuvé par : Qualificienne

NOM/Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Âge :

Nom et adresse de l'établissement accueillant l'enfant (Exemple IME de NIORT, SESSAD GPA.....) :

.....
.....

REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

NOM/Prénom :

Adresse :

.....

N° Tél. :

E-mail :

ACCOMPAGNEMENT PAR L'ASE : OUI NON

Si oui, préciser les coordonnées du référent ASE :

NOM/Prénom :

N° Tél. :

E-mail :

Afin de répondre au mieux aux besoins de votre enfant, merci de préciser s'il présente des TSA (ou s'il a des besoins apparentés à ce public) en cochant la case correspondante :

Mon enfant présente des TSA (ou besoins apparentés à ce public) :

OUI NON

Tournez la page 

Je souhaite inscrire mon enfant suivant le calendrier ci-dessous :

Période du 9 janvier 2026 au 8 mars 2026	
INTERNAT	EXTERNAT
<input type="checkbox"/> Du 09 au 12 janvier	<input type="checkbox"/> Week-end du 17 au 18 janvier
<input type="checkbox"/> Du 28 février au 1 ^{er} mars	<input type="checkbox"/> Week-end du 24 au 25 janvier
<input type="checkbox"/> Du 16 au 20 février	<input type="checkbox"/> Week-end du 31 janvier au 1 ^{er} février
<input type="checkbox"/> Du 21 au 22 février	<input type="checkbox"/> Week-end du 7 au 8 février
	<input type="checkbox"/> Week-end du 14 au 15 février
	<input type="checkbox"/> Week-end du 7 au 8 mars

Votre demande d'inscription sera étudiée par les professionnels du Dispositif de répit puis sera soumise à la commission d'admission du 9 décembre 2025.

Le Coordonnateur vous contactera pour vous informer du résultat.

➔ Les transports sont à la charge de la famille. En cas de difficultés, vous pouvez vous référer au règlement de fonctionnement du dispositif de répit.

Fiche à transmettre **au plus tard le 26 novembre 2025** à l'ITEP de la Roussille, par mail, à l'adresse suivante : dispositifrepit@itepdelaroussille.fr

ABSENCE : Dans le souci de permettre à un maximum de familles / aidants de bénéficier du Dispositif de Répit, nous vous informons que **toute absence injustifiée entraînera une perte de priorité pour les inscriptions futures**. Cette mesure vise à garantir une gestion équitable des places disponibles et à éviter les absences non justifiées qui pourraient bénéficier à d'autres aidants ou enfants ayant besoin de répit.

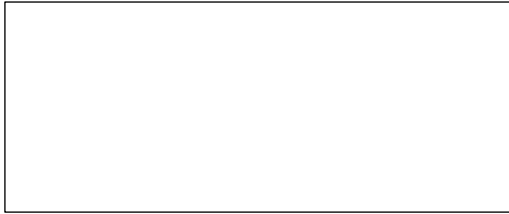
En cas d'absence, nous vous remercions de prévenir les coordonnateurs dans les plus brefs délais.

En cas de besoin d'informations supplémentaires, vous pouvez consulter le site internet : <https://itepdelaroussille.fr>.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'ITEP de la Roussille au 05.49.73.98.12.

La demande est complétée par :

Signature du (des) représentant(s) légal(ux)

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the signature of the legal representative.

En cas d'impossibilité de signature du représentant légal, **le demandeur atteste avoir obtenu l'accord du représentant légal** : OUI NON